

Arrêté Municipal n° 150.2022

Suppression d'une régie de recette

Le maire de la commune de la commune de Salomé

Vu le code général des collectivités territoriales en ses articles R16-17-1 à 18 ;

Vu la délibération du 17 Mai 2001 instituant une régie de recette pour l'encaissement du produit de la facturation des photocopies ;

Vu les arrêtés 35/2001, 13/2004 et 68/2004 et 61/2021 portant nomination des régisseurs ;

Considérant la clôture de la régie suite à la réorganisation des services de la DGFIP,

Arrête :

Article 1^{er} : Il est décidé la suppression de la régie de recette pour la facturation des photocopies à compter du 17 octobre 2022.

Article 2 : Compte tenu de cette suppression, il est mis fin aux fonctions de régisseurs d'avances et régisseurs suppléant de la régie concernée.

Article 3 : Copie du présent arrêté sera adressé à M. le Comptable public du service de gestion comptable d'Armentières.

Fait à Salomé, le 17 octobre 2022

Le Maire,
Pierre CANESSE

